



## Du 09 au 12 novembre 2017 - ILE de RE



27<sup>èmes</sup> RENCONTRES AMICALES  
du Yangjia Michuan Taiji Quan organisées  
par le GRDT de Saintes et BAMEN de Chérac

*« Véritable joyau de Charente Maritime, au large de la Rochelle, l'authenticité de ses 10 villages aux caractères atypiques et ses paysages variés font tout le charme de l'île ! Très prisée pour son ensoleillement à l'année, ses plages de sable fin, et son environnement naturel d'exception, l'île de Ré est LA destination idéale en toute saison. »*

Nous vous accueillerons à partir du jeudi 09 novembre à 15h au Village océanique de Bois plage, agréable domaine de 11 hectares boisés et fleuris, sur la côte sud de l'île, centre labellisé « écolabel européen ».



### Accès :

Le village océanique

Chemin des Peux Blancs

17580 le Bois-plage-en-Ré

- en avion : aéroport de la Rochelle (1 navette jusqu'au centre)
- en train : TGV gare de la Rochelle (1 navette jusqu'au centre)
- par la route : A10 sortie 33. Pont à péage (8€ par véhicule)
- sur l'île : le village est situé entre Sainte-Marie-de-Ré et Bois-plage-en-Ré



### Séjour :

Nous limitons les Rencontres Île de Ré à 230 participants pour assurer un meilleur service de restauration.

#### • Hébergement en bungalows :

- Bungalows d'une capacité de 4/5 personnes que nous limitons à 4: avec un lit double dans le salon et une chambre à 3 lits dont 2 superposés, une salle d'eau, des WC séparés, un coin repas, une cuisinette équipée, une petite terrasse privative.

Dans ces bungalows nous accueillerons les couples, un par bungalow et des groupes de 4.

- Bungalows d'une capacité de 6/7 personnes que nous limitons à 6: avec un lit double dans le salon, une chambre à 3 lits dont 2 superposés, une chambre à 2 lits, une salle d'eau, des WC séparés, un coin repas, une cuisinette équipée, une petite terrasse privative. Dans ces bungalows nous accueillerons les personnes souhaitant être seules dans une chambre, 2 par bungalow, les groupes de 6 personnes prenant les repas et les groupes de 6 personnes souhaitant faire elles-mêmes la cuisine.

Linge de lit fourni.

#### Contacts avant et pendant les Rencontres :

Madeleine Blanchard 06 86 58 34 28

Claudy Jeanmougin 06 81 53 84 62

Mail : amicale17re@orange.f

## • Cinq formules pour un séjour insécable

□ 64€ - Résident sans les repas

En bungalow de 6 personnes, les occupants s'organisent eux-mêmes pour les repas et ne participent pas au repas festif. Par contre, ils bénéficient de toutes les collations durant les poses.

□ 96€ - Résident sans les repas + repas festif

En bungalow de 6 personnes, les occupants s'organisent eux-mêmes pour les repas et participent au repas festif. Par contre, ils bénéficient de toutes les collations durant les poses.

□ 215€ - Résident avec repas + repas festif

En bungalows de 4 ou 6 personnes selon la disponibilité des bungalows, les résidents bénéficient de tous les repas, repas festif inclus. Les chambrées se partagent selon les affinités.

□ 266€ - Résidents en couple avec repas + repas festif

Le couple est seul dans un bungalow de 4 personnes. Il bénéficie de tous les repas, repas festif inclus.

□ 285€ - Résident en chambre seul avec repas + repas festif

Au maximum à deux dans un bungalow de 6, chacun a sa propre chambre et bénéficie de tous les repas, repas festif inclus. Le nombre de places est limité.

• **Restauration.** Service à l'assiette en salle. Seuls les repas végétariens seront pris en considération. Nous ne pourrions pas faire face à d'autres exigences alimentaires.

• **Séjour étendu.** Il est possible d'arriver plus tôt pour profiter pleinement de l'île de Ré. La demande est à faire directement au Village Océanique qui vous fera le tarif d'hébergement dont nous bénéficions. Il n'y aura pas de restauration assurée mais il vous sera possible de faire vous-même la cuisine dans le bungalow ou de vous faire plaisir dans un restaurant de l'île. Par contre, si vous voulez prolonger votre séjour, il faudra réserver dans un hôtel.

• **Navette.** Une navette desservira la gare et l'aéroport de La Rochelle pour l'arrivée et le départ à des horaires qui vous seront communiqués. Aucune autre navette ne sera assurée par les organisateurs. Il appartiendra à chacun soit de prendre le taxi ou autres moyens locaux.

• **Le pont de l'île de Ré** est payant. Pour limiter les frais vous pouvez vous organiser en co-voiturage ou attendre la navette. Le tarif est appliqué au seul véhicule et non au nombre de personnes dans le véhicule.

## Visite : Le grand Phare des Baleines

La 1<sup>ère</sup> tour édifée sous Vauban et mise en service de 1682 à 1854 est classée monument historique.

L'actuel Grand Phare fut inauguré en 1854. Situé à la pointe la plus à l'ouest de l'île, avec ses 57m, c'est l'un des plus hauts phares de France : 257 marches à monter pour avoir une vue exceptionnelle sur l'île et sur l'océan !

7€ = (transport en car, départ du village océanique et retour + accès à l'ascension du phare)

Si vous souhaitez faire cette visite, pensez à cocher l'option sur le bulletin d'inscription !



## DÉSISTEMENT

Tout désistement devra être formulé par écrit au bureau de l'Amicale et à l'association organisatrice.

Le Bureau de l'Amicale étudiera chaque demande de désistement, au cas par cas, avant de prendre la décision de retenue, après consultation de l'association organisatrice. Il reste seul juge pour apprécier la réalité des cas de force majeure.

**Aucune retenue :**

- si le désistement intervient avant la date limite d'inscription.
- si le désistement est la suite d'un problème de santé avec arrêt d'activité (certificat médical obligatoire)

**Désistement pour cas de force majeure justifiée**

Un montant forfaitaire sera retenu

- 15€ entre J-29 et J-10 • 30€ entre J-9 et J-5 • 50€ entre J-4 et J

**Désistement non justifié :** une retenue proportionnelle au montant total du séjour sera effectuée

- 30% du lendemain de la date de clôture des inscriptions à J-20
- 50% entre J-19 et J-10 • 100% entre J-9 et J

NB : Le délai incompressible de 10 jours est le délai minimum pour prévenir les personnes qui seraient en liste d'attente qu'elles peuvent bénéficier de places devenues disponibles.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

ÎLE de RÉ, du 9 au 12 novembre 2017

Un seul bulletin par personne, à envoyer avec le règlement  
avant le 30 septembre 2017 à :

**Claudy Jeanmougin, 3 rue de la Croix Blanche – 17610 CHÉRAC**

## ATTENTION INSCRIPTION EN LIGNE A PRIVILEGIER DEPUIS LE SITE DE L'AMICALE

NOM		Prénom	
ADRESSE			
VILLE		Code postal	
PAYS			
Téléphone	Fixe		Portable
E-Mail (obligatoire pour envoi confirmation)			
Membre de l'association			
<input type="checkbox"/> Les individuels doivent être à jour de leur cotisation qui est à régler au Trésorier de l'Amicale.			

### Formule choisie :

- 64€ Résident sans les repas
  - 96€ Résident sans les repas + repas festif
  - 215 Résident avec repas + repas festif
  - 266€ Résident en couple avec repas + repas festif
  - 285€ Résident en chambre seul avec repas + repas festif
- Je souhaite participer à la visite du phare
- + 7€ de supplément pour visite

**Total à payer :** .....

### Mode de paiement :

- chèque
- virement

### Merci de préciser :

- ♥ En couple je souhaite partager un bungalow avec : .....
- ♥ En bungalow je souhaite partager une chambre 2 lits avec : .....
- ♥ En bungalow je souhaite partager une chambre 3 lits avec : .....

*Vos souhaits seront pris en compte en fonction des disponibilités restantes*

- J'arriverai le jeudi 9 après 19h30 et je souhaite un plateau repas
- Je souhaite un panier repas pour le dernier déjeuner
- Je ne déjeunerai pas le dernier jour (12/11)
- Je suis végétarien(ne)

### Transport

<b>Arrivée le :</b>	<b>Départ le :</b>
<input type="checkbox"/> Gare SNCF de La Rochelle	<input type="checkbox"/> Gare SNCF de La Rochelle
<input type="checkbox"/> Aéroport de La Rochelle	<input type="checkbox"/> Aéroport de La Rochelle
<input type="checkbox"/> En voiture	<input type="checkbox"/> En voiture
Heure :	Heure :
<input type="checkbox"/> Navette	<input type="checkbox"/> Navette

*Autres informations que vous souhaitez nous communiquer :*

.....  
.....  
.....

*Toutes les informations nécessaires sont accessibles sur le site de l'Amicale.*

**Le règlement est obligatoire à l'inscription.** Celle-ci ne devenant effective qu'une fois les règlements encaissés

Il est possible d'étaler les règlements par chèque: 50% à l'inscription, 50% au plus tard le 10 octobre 2017. Indiquez au dos du chèque la date de remise à l'encaissement.

**Droit à l'image.** Du fait de nombreuses poursuites existant en ce domaine, votre signature sur ce bulletin indiquera que vous ne revendiquerez aucun droit.  
**Photos et films.** Si vous faites des photos ou des films pendant les Rencontres, vous vous engagez à en remettre une copie à l'Amicale pour ses archives.  
**Désistement.** Les conditions mentionnées dans la présentation des Rencontres sont lues et acceptées.  
Fait à .....le.....  
Signature

- Chèques bancaires à l'ordre de : GRDT  - Virement : voir coordonnées bancaires	<b>Coordonnées bancaire pour virement – CRÉDIT AGRICOLE</b>				
	DOMICILIATION	CODE ETAB	CODE AGENCE	N°DE COMPTE	CLÉRIB
	SAINTE REVERSEAU	<b>11706</b>	<b>12023</b>	<b>52329631001</b>	<b>30</b>
	IBAN.International Bank Account Number : <b>FR76 1170 6120 2352 3296 3100 130</b> BIC. Bank Identification Code (swift) : <b>AGRIFRPP817</b>				